



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/347

Lyon 5e - Acte rectificatif entre Monsieur Georges Blezat et la Ville de Lyon concernant la propriété de la parcelle cadastrée AL 110, sise 35 bis montée du chemin Neuf, au profit de la Ville de Lyon - EI 05240 - n° inventaire 05240 T 001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/347 - LYON 5E - ACTE RECTIFICATIF ENTRE MONSIEUR GEORGES BLEZAT ET LA VILLE DE LYON CONCERNANT LA PROPRIETE DE LA PARCELLE CADASTREE AL 110, SISE 35 BIS MONTEE DU CHEMIN NEUF, AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON - EI 05240 - N° INVENTAIRE 05240 T 001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4582 en date du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AL 110, située 35 bis montée du Chemin Neuf à Lyon 5^{ème}, au prix de 10 000 euros, au profit de Monsieur Cornut et Madame Poli, propriétaires des parcelles voisines AL 108, 109, 49 et 111, sises 35 montée du Chemin Neuf.

Lors de la rédaction de l'acte afférent à la cession précitée, il a été constaté que la parcelle AL 110 apparaissait au fichier immobilier et au cadastre au nom de Monsieur Georges Blezat, et non à celui de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon a acquis auprès de la Compagnie du Chemin de Fer de Lyon Fourvière et Saint-Just une parcelle de terrain située 37, 37 bis et 39 montée du Chemin Neuf par acte en date du 12 décembre 1878 dans le cadre d'un alignement de voirie. Il s'avère que lors de la rénovation cadastrale en 1974, une partie de la parcelle communale a été incluse à tort dans la parcelle AL 48 appartenant à l'époque à Monsieur Georges Blezat et portée à son nom au fichier immobilier. La parcelle AL 48 a été divisée en quatre nouvelles parcelles dont l'une correspond aujourd'hui à la parcelle AL 110, appartenant juridiquement à la Ville de Lyon. Suite à cette division, Monsieur Georges Blezat a vendu les trois parcelles lui appartenant et son nom est resté rattaché à la parcelle AL 110 au fichier immobilier.

Un accord a été trouvé avec Monsieur Georges Blezat afin de régulariser la situation par la signature d'un acte rectificatif. Cet acte permettra la modification du cadastre et du fichier immobilier. Ainsi, la Ville de Lyon pourra signer l'acte de cession de ladite parcelle à Monsieur Cornut et Madame Poli conformément à la délibération du 25 mars 2019. Il est précisé que les frais notariés, estimés à 800 euros, sont à la charge exclusive de la Ville de Lyon.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4582 du 25 mars 2019 ;

Vu le projet d'acte rectificatif ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La régularisation foncière par la signature de l'acte rectificatif de la propriété de la parcelle cadastrée AL 110, sise 35 bis montée du chemin Neuf à Lyon 5^{ème}, au profit de la Ville de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte rectificatif y afférent.
- 3- Les frais notariés, estimés à 800 euros, afférent à cette régularisation foncière entre la Ville de Lyon et Monsieur Georges Blezat seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 6226, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET